

République française

LOZERE

VEBRON - Commune

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/02/2024

vingt-six février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER

Présents : 10

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 10

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Ludovic INSALACO

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet : Point à Huis clos - DE_004_2024

M. Alain ARGILIER, Maire, expose que conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur un point concernant des mails et courriers reçus d'un administré afin d'en informer les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 MARS 2024
et publié ou notifié

Alain ARGILIER
Maire de VEBRON



Préfecture

Date de reception de l'AR: 11/03/2024

048-214801938-DE_004_2024-DE